

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSE DE CÔTE VHC

*Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte et les règles spécifiques courses de côte VHC*

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ACO Pays Normand organise les 23 et 24 juillet 2022 avec le concours de l'association Sport Automobile Evènement, une compétition automobile régionale de Véhicules Historiques de Compétition dénommée :

### **11<sup>ème</sup> COURSE DE COTE VHC DE LA FORÊT AUVRAY - ORNE**

Cette épreuve compte pour le championnat de Normandie

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie en date du 25/04/2022 sous le numéro 30 et a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro 319 en date du 25/04/2022.

#### **Comité d'Organisation**

Voir règlement particulier de l'épreuve régionale si doublure.

#### **Organisateur technique**

Nom : Franck MARIE, président de l'association Sport Automobile Evènement

Adresse : 77, impasse des Cytises 14880 COLLEVILLE-MONTGOMERY

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA.**

#### **1.1P. OFFICIELS**

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Christine FAULIN.....Licence n°126053
Commissaires Sportifs (au nombre de 2 ou 4)	M. Jean-Christophe PERRIER.....Licence n°4884 M. Jean-Yves FAULIN.....Licence n°11116
Directeur de Course	M. Francis GROUD.....Licence n°8035
Directeur de Course Adjoint	M. Philippe LEREDDE.....Licence n°8465
Directeur de Course Adjoint	M. Alain OVIEVE.....Licence n°196080
Commissaire Technique (B au minimum)	M. William QUERU.....Licence n°14922
Chargé de la mise en place des moyens	M. Franck MARIE.....Licence n°5847
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mme Virginie LENGLINE.....Licence n°192460
Chargé des Commissaires de route	M. Jean KWASNY.....Licence n°14846
Chronométrateurs	Mme Anouk MAWDSLEY.....Licence n°1652 M. Stéphan MEUBRY.....Licence n°180551
Responsable des vérifications administratives	M. Martine DELORME.....Licence n°18347

#### **1.2P. HORAIRES**

Parution du règlement : dès validation par la FFSA.

Ouverture des engagements : dès validation par la FFSA.

Clôture des engagements : mardi 19 juillet 2022.

Vérifications administratives le samedi 23 juillet 2022 de 14h30 à 18h15 et le dimanche 24 juillet 2022 de 7h30 à 9h00.

Vérifications techniques le samedi 23 juillet 2022 de 14h30 à 18h30 et le dimanche 24 juillet 2022 de 7h30 à 9h15.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le dimanche 24 juillet 2022 à 9h30.

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le dimanche 24 juillet 2022, à 8h30, à la mairie de la Forêt Auvray.

Briefing des commissaires le dimanche 24 juillet 2022 à 7h30.  
Essais non chronométrés le dimanche 24 juillet 2022 de 8h30 à 9h30.  
Essais chronométrés le dimanche 24 juillet 2022 de 9h45 à 10h45.  
Briefing des pilotes le dimanche 24 juillet 2022 à 10h50.  
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le dimanche 24 juillet 2022 à 10h50.  
Départ 1<sup>ère</sup> montée à partir de 11h00 le dimanche 24 juillet 2022.  
Affichage des résultats provisoires : 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé  
Remise des prix le dimanche 24 juillet 2022 à 19h30, au niveau du barnum SAE.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Vérifications administratives le samedi 23 juillet 2022, de 14h30 à 18h15, et le dimanche 24 juillet 2022, de 7h30 à 9h00, à la Halle de la Forêt Auvray.  
Vérifications techniques le samedi 23 juillet 2022, de 14h30 à 18h30, et le dimanche 24 juillet 2022, de 7h30 à 9h15, au parc départ.  
Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Top Garage, 18 route de Falaise 61210 Le Ménil Hermei.  
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC maximum  
Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN et du certificat médical.

## **ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES**

### **3.1P. ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : Franck MARIE  
77, impasse des Cytises 14880 COLLEVILLE-MONTGOMERY  
Tél. : 06 87 36 13 03  
Mail : franck.marie1967@gmail.com

jusqu'au mardi 19 juillet 2022 à minuit.

Les droits d'engagement sont fixés à 190 €, **réduits à 120 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 5, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1<sup>ère</sup> page du PTH.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1P. VOITURES ADMISES**

Le nombre de voitures admises est fixé à 20.

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Côte VHC (voir "*Conditions d'admission des voitures*").

Sont admises dans un classement séparé, les voitures du groupe Classic de Compétition.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

### **4.2P. CARBURANTS – PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS**

Conforme au règlement standard Course de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

### **4.3P. NUMEROS DE COURSE**

Voir règlement particulier de l'épreuve de support ou règlement standard Course de Côte.

#### **4.4P. DISPOSITIFS DE SECURITE**

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et tableau de sécurité FFSA.

#### **4.5P. EQUIPEMENT DU PILOTE**

Se reporter au tableau des équipements de sécurité.

### **ARTICLE 5P. PUBLICITE**

Publicité obligatoire (non rachetable) : sera précisée par un additif.

Publicité optionnelle : sera précisée par un additif.

### **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

#### **7.1P. ESSAIS**

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

#### **7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)**

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu au niveau des services techniques de la commune de la Forêt Auvray, le dimanche 24 juillet 2022, de 10h50 à 10h55.

La présence de tous les pilotes et des commissaires de postes est obligatoire.

#### **7.3P. COURSE**

Pour les essais et la course, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de la course de support s'il s'agit d'une épreuve de doublure.

### **ARTICLE 9P. CLASSEMENT**

#### ***Pour les essais chronométrés***

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de la compétition, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

#### ***Pour la course***

La compétition se disputera en 4 montées et le classement s'effectuera sur le meilleur temps réalisé sur une montée.

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins 1 montée de course.

**Il ne sera pas établi de classement général.** La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique.

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en Parc Fermé pendant 30 minutes dans le parc concurrents VHC.

#### **Elles devront être sur les bâches et non chargées dans les remorques ou camions.**

Les classements seront établis de la façon suivante :

- un classement séparé pour chacun des groupes,
- un classement séparé pour chacune des classes,
- un classement féminin,
- un classement à l'Indice de Performance (éventuellement),
- un classement séparé pour les voitures du groupe Classic de compétition,

**Les voitures Classic de compétition ne devront jamais figurer dans aucun des classements (séries, groupes, classes).**

### **ARTICLE 10P. PRIX**

Tous les concurrents participants seront récompensés, suivant l'article 11 du règlement du Championnat de France de la Montagne VHC.

#### **10.1P. REMISE DES PRIX**

Elle aura lieu le dimanche 24 juillet 2022, au niveau du barnum SAE, au plus tard 1h1/2 après l'arrivée de la dernière manche de course VHC.

En cas d'épreuve de doublure, la distribution des prix pourra avoir lieu avant celle de l'épreuve de support.